



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 juin 1998  
Français  
Original: anglais

### Session de fond de 1998

New York, 6-31 juillet 1998

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire\*

## Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

### Proclamation d'une Année internationale de la montagne

#### Rapport du Secrétaire général

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-2	2
I. Utilité de la proclamation d'une année internationale de la montagne .....	3-10	2
A. Soutien manifesté à la proclamation d'une année internationale et activités suggérées .....	4-8	2
B. Choix d'une date pour l'année internationale de la montagne .....	9-10	4
II. Le développement durable des pays montagneux .....	11-13	4
III. Conclusions .....	14-16	6

\* E/1998/100

## Introduction

1. Dans sa résolution 1997/45 du 22 juillet 1997, intitulée «Proclamation d'une année internationale de la montagne», le Conseil économique et social, considérant que les montagnes constituaient un élément essentiel du système permettant la vie sur Terre, a reconnu qu'elles étaient indispensables à la survie de l'écosystème mondial et a accueilli avec satisfaction et déclaré qu'il soutenait les efforts réalisés pour protéger des écosystèmes de montagne fragiles et pour promouvoir un développement durable des régions montagneuses. Dans cette même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général, en consultation avec les gouvernements et les organisations internationales, régionales et non gouvernementales compétentes, de lui soumettre, à sa session de fond de 1998, un rapport sur l'intérêt que présenterait la proclamation d'une année internationale de la montagne et sur d'autres moyens d'assurer le développement durable des pays montagneux.

2. Conformément à la demande susmentionnée, le Président de la Commission du développement durable, à laquelle revient le soin d'examiner le développement durable des régions montagneuses dans le cadre des évaluations périodiques de la mise en oeuvre du chapitre 13 (Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes) d'Action 21<sup>1</sup>, a demandé aux États Membres et aux États observateurs de présenter leurs vues sur la question. Les organismes des Nations Unies qui participent aux travaux du Comité interorganisations sur le développement durable du Comité administratif de coordination, de même que les organisations internationales, régionales et non gouvernementales qui s'intéressent au développement durable des régions montagneuses ont été invités à formuler des observations. Toutes les réponses reçues ont été des plus utiles lors de l'établissement du présent rapport. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui assure la coordination du chapitre 13 d'Action 21 au nom du Comité interorganisations sur le développement durable, a également pris une large part à la rédaction de ce rapport.

### I. Utilité de la proclamation d'une année internationale de la montagne

3. Le fait qu'un chapitre distinct ait été consacré aux montagnes dans le programme Action 21, adopté en 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, témoigne de l'importance que la communauté internationale accorde à ces écosystèmes fragiles. Comme le

Conseil économique et social l'indique dans sa résolution 1997/45, les montagnes occupent au moins un cinquième des terres émergées et 10 % environ de la population mondiale vivent dans des régions montagneuses, notamment sur les hauts plateaux. Un pourcentage bien plus élevé encore de la population dépend des montagnes pour l'approvisionnement en eau, en produits agricoles et forestiers, en minerais, ainsi que pour la diversité biologique. On estime que les montagnes permettent de couvrir les besoins en eau douce de plus de la moitié de la population mondiale et sont, dans les faits, les «châteaux d'eau de la planète», point récemment mis en avant lors des débats consacrés à l'eau douce dans le cadre de la sixième session de la Commission du développement durable<sup>2</sup>. Les régions de montagne comptent également pour une part importante des minéraux, des pâturages et des forêts de la planète. Comme l'a indiqué la FAO, la diversité des groupes ethniques y est beaucoup plus marquée qu'ailleurs; la montagne est riche en traditions culturelles et en connaissances du milieu naturel, et l'habitat y est particulièrement bien adapté à l'environnement. Les régions montagneuses constituent l'un des réservoirs génétiques les plus riches au monde et ont vu se développer des techniques d'exploitation sans équivalent. La richesse et la diversité des cultures et des vastes espaces naturels ont permis de développer le tourisme, secteur d'activité de première importance. Les ressources et les services que l'on trouve dans les régions de montagne sont importants au niveau national ou régional, mais ils le sont plus encore pour l'avenir de l'humanité<sup>3</sup>.

#### A. Soutien manifesté à la proclamation d'une année internationale et activités suggérées

4. Les réponses envoyées par les gouvernements et les organisations internationales, régionales et non gouvernementales concernant l'opportunité de proclamer une année internationale de la montagne ont montré à quel point le rôle des montagnes était jugé essentiel, et ont fait ressortir la nécessité de protéger et de mettre en valeur de manière durable ces écosystèmes fragiles. Les 16 pays qui ont répondu se sont déclarés en faveur de la proclamation d'une année internationale de la montagne et plusieurs ont indiqué qu'ils envisageaient déjà d'organiser des activités à cette occasion. Le Kirghizistan a prévu ou déjà organisé plusieurs activités dans le cadre du suivi de la conférence de Bichkek de 1996, et de la préparation d'une année internationale, notamment en accueillant à Bichkek, en mai 1998, un colloque régional consacré aux montagnes d'Asie centrale. Le Gouvernement kirghize espère que ce colloque, organisé en collaboration avec le réseau Asie-Pacifique d'action pour les montagnes

et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), sera suivi de réunions organisées dans d'autres régions du monde, dans le cadre d'une année internationale de la montagne. Les organisateurs estiment que les informations échangées au cours de ces réunions pourraient servir de base à une conférence internationale sur les montagnes et le développement qui se tiendrait à Bichkek à l'occasion de l'Année internationale de la montagne. Par ailleurs, l'Université internationale de Kirghizistan et l'ICIMOD se sont mis d'accord, dans un mémorandum signé en janvier 1998, sur d'autres activités préparatoires, notamment la création d'un comité international chargé d'organiser une année de la montagne. Parmi d'autres idées destinées à promouvoir une année internationale figurent une proposition de l'Andorre tendant à ce que soit organisé un séminaire international concernant l'influence exercée par le milieu montagnard sur la conception des relations avec l'étranger, ainsi que l'organisation éventuelle par la Suisse d'un colloque portant sur les liens entre la science et le développement des communautés montagnardes.

5. Plusieurs pays (Allemagne, Italie, Pakistan, Turquie) ont indiqué qu'ils étaient prêts à organiser des activités spéciales si la décision de proclamer une année internationale de la montagne était prise. D'autres, dont la France et la Suisse, ont souligné l'importance des initiatives qui pouvaient être prises à l'échelon régional dans le cadre de la Convention internationale sur la protection des Alpes par exemple<sup>4</sup>. D'autres encore (Japon, Lesotho) ont signalé que toute initiative serait coordonnée avec des projets de loi nationaux, y compris les plans d'action nationaux menés dans le cadre d'Action 21. La Mongolie était d'avis que la proclamation d'une année internationale de la montagne permettrait de mieux comprendre la situation des pays montagneux dépourvus de littoral.

6. Déjà chargée par le Comité interorganisations sur le développement durable de coordonner tous les aspects liés à la montagne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) serait toute désignée pour continuer à jouer un rôle similaire si une année internationale était proclamée. Afin de faciliter la mise en oeuvre du chapitre 13 d'Action 21, la FAO avait prévu d'organiser en 1999 ou 2000 une consultation internationale sur le développement durable des régions montagneuses, mais est prête à la reporter afin de la faire coïncider avec une année internationale de la montagne si celle-ci devait se tenir après 1999 ou 2000. La FAO considère qu'une année internationale de la montagne devrait permettre de faire mieux connaître les écosystèmes des zones montagneuses, ainsi que leur dynamique et leur fonctionnement. Elle devrait également avoir pour objectifs, de promouvoir et de défendre le patrimoine culturel des

populations locales, ainsi que d'assurer la conservation et la mise en valeur des ressources des régions montagneuses afin de contribuer au bien-être des générations présentes et à venir.

7. L'Université des Nations Unies (UNU) s'est également employée à promouvoir des actions de recherche et de développement liées à la montagne, en particulier pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elle apporte maintenant son appui, conjointement avec l'International Mountain Society, à une publication trimestrielle appelée *Mountain Research and Development*. L'UNU estime qu'une année internationale de la montagne pourrait dissiper certaines idées fausses et mieux faire comprendre au public à quel point les écosystèmes de montagne sont à la fois fragiles et précieux. Dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aussi apporté sa contribution à l'étude et à la protection des zones de montagne.

8. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales qu'intéresse la montagne s'efforcent de réaliser les objectifs fixés par le chapitre 13 d'Action 21 et de répondre à de nouveaux problèmes comme la protection de l'environnement et la préservation des traditions et des cultures. Tirant parti de l'impulsion donnée par le Sommet planète Terre, des ONG du monde entier, réunies à Lima en février 1995, ont officiellement créé le Forum sur la montagne, réseau d'institutions et d'individus soucieux de promouvoir le développement durable des régions montagneuses. Bénéficiant d'un important appui financier de la Suisse, le Forum est une instance décentralisée fonctionnant pour l'essentiel par l'intermédiaire d'interlocuteurs régionaux ou sous-régionaux qui coordonnent les activités du réseau. Son travail, consistant pour une large part en conférences et consultations par courrier électronique, a permis à de nombreuses ONG d'exprimer leur opinion sur la proclamation d'une année internationale de la montagne. Les réseaux régionaux du Forum sont résolument acquis à l'idée de la proclamation d'une telle année et ont offert la pleine participation de leurs membres. Comme on l'a précédemment indiqué, l'un de ceux-ci, le réseau Asie-Pacifique d'action pour les montagnes, prépare, en collaboration avec l'ICIMOD et l'Université internationale du Kirghizistan, une conférence internationale sur la montagne et le développement qui pourrait se tenir pendant l'année internationale. Le réseau Asie-Pacifique considère qu'une telle célébration permettrait de développer les réseaux d'information, notamment dans les pays nouvellement indépendants d'Asie centrale, ainsi que de stimuler la recherche scientifique consacrée aux problèmes posés par les zones de montagne. Ce réseau envisage également de collabo-

rer avec d'autres partenaires pour monter une exposition photographique itinérante baptisée «Montagnes du monde». Le «Mountain Institute» qui représente au niveau mondial l'ensemble des membres du Forum (plus de 600), estime que la célébration d'une année internationale aurait pour effet non seulement de sensibiliser l'opinion mondiale au fait que les écosystèmes de montagne sont fragiles, mais surtout d'appeler l'attention sur la nécessité d'introduire des politiques et des mesures axées sur la communauté et tenant compte des besoins des populations montagnardes, qui sont parmi les plus pauvres au monde. Par ailleurs, en réponse à la demande de la Commission du développement durable, de nombreuses ONG nationales de l'Inde et de l'Azerbaïdjan se sont déclarées vivement intéressées par la proclamation d'une année internationale de la montagne.

## B. Choix d'une date pour l'année internationale de la montagne

9. L'examen de la possibilité de proclamer une année internationale de la montagne auquel le Conseil économique et social a procédé en 1997 faisait suite à une proposition présentée par l'observateur de la République kirghize, qui appuyait le choix de l'an 2000<sup>5</sup>. Cette date coïnciderait avec la huitième session de la Commission du développement durable, qui portera sur la planification et la mise en valeur intégrées des terres, y compris les montagnes. Le Pakistan et toutes les ONG qui ont répondu à la demande de la Commission ont souscrit à la suggestion du Kirghizistan. Bien que peu nombreuses, la plupart des autres réponses ont fait ressortir qu'il était essentiel de disposer de suffisamment de temps pour préparer une année internationale et que l'échéance 2000 serait peut-être trop proche. On a fait remarquer aussi qu'en 1997, l'Assemblée générale avait déjà proclamé deux années internationales pour l'an 2000, soit l'Année internationale de la culture de la paix et l'Année internationale d'action de grâce, auxquelles s'ajoutent des activités liées à l'entrée dans le nouveau millénaire, et que 2001 avait été proclamé Année internationale des Volontaires<sup>6</sup>. L'Autriche, l'Allemagne et la Suisse ont indiqué dans leur réponse qu'une année internationale de la montagne pourrait se tenir en 2002, afin de coïncider avec l'examen et l'évaluation d'ensemble consacrés aux 10 ans de mise en oeuvre d'Action 21. Cette proposition a reçu le soutien du Kirghizistan. La FAO estime que le choix de 2001, 2002 ou 2003 susciterait davantage d'activités et permettrait d'obtenir des résultats plus concrets.

10. Il convient de noter que les principes directeurs concernant les futures années internationales, énoncées en annexe à la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en

date du 25 juillet 1980, et adoptés par l'Assemblée générale dans sa décision 35/424 du 5 décembre 1980, définissent des modalités qui ont une incidence sur le choix de la date. Il est indiqué au paragraphe 16 de cette résolution qu'il faut en général que s'écoule une période de deux ans entre la proclamation et le début d'une année internationale.

## II. Le développement durable des pays montagneux

11. Étudiant les moyens par lesquels les gouvernements de même que les organisations internationales, régionales, nationales et locales pourraient contribuer à une meilleure compréhension de la problématique de la montagne et au renforcement de la coopération en vue d'assurer la mise en valeur durable des montagnes, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1997/45, a mis en relief les éléments suivants :

- a) Activités de sensibilisation (par. 1);
- b) Coordination de la coopération régionale et internationale (par. 2);
- c) Échange d'informations et de données d'expérience (par. 2);
- d) Appui apporté aux accords sous-régionaux et interrégionaux visant à assurer la protection et le développement durable et équitable des régions montagneuses (par. 3);
- e) Encouragement à la création de réseaux régionaux, nationaux et internationaux (par. 4).

Chacun de ces éléments peut beaucoup contribuer à renforcer la coopération et la compréhension au niveau international, ce qui est l'objectif déclaré lorsqu'une année internationale est proclamée. Chacun est associé également, à des degrés divers, à des activités qui, dès à présent, offrent des possibilités d'amélioration de la mise en valeur durable des zones montagneuses et des conditions de vie de leurs habitants.

12. Dans chacun des cinq domaines énoncés, il est possible d'agir à tous les niveaux : ainsi, au niveau international, par l'intermédiaire de la Commission du développement durable qui assure le suivi de la mise en oeuvre du chapitre 13, de la FAO qui réalise des programmes de mise en valeur durable des montagnes et de gestion des bassins hydrographiques, ou encore d'autres organisations telles que l'UNESCO (programme MAB), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'ONU; aux niveaux régional et sous-régional, dans le cadre des organisations et traités consacrés à des chaînes ou régions montagneuses déterminées (par

exemple la Convention sur la protection des Alpes, le réseau Asie-Pacifique d'action pour les montagnes) et le réseau de centres de recherche agricole connu sous le nom de Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI); au niveau national, à la faveur de textes de lois et d'initiatives gouvernementales, y compris l'adoption de politiques et de législations concernant expressément la montagne ainsi que la mise en place de plans nationaux et de commissions pour le développement durable; enfin, sur le plan local par l'intermédiaire d'organisations communautaires, largement non gouvernementales, et par le biais de l'appui apporté à l'ensemble des connaissances autochtones traditionnelles et à l'héritage culturel des communautés montagnardes ainsi que d'une amélioration de la situation économique et sociale des populations montagnardes.

13. Divers moyens possibles de favoriser le développement durable des zones de montagne sont analysés ci-après selon le type d'activités recensées l'année dernière par le Conseil économique et social. Cette analyse a été suggérée par la FAO, en sa qualité de chef de file pour le chapitre 13. La FAO fait valoir que toutes ces activités prendraient probablement plus d'ampleur et deviendraient plus étoffées et plus efficaces grâce à la dynamique accrue que pourrait leur apporter une année internationale de la montagne. La réflexion peut s'articuler comme suit :

a) Sensibilisation : bien que les organisations et groupes compétents se soient largement efforcés de faire connaître tout ce qui concerne la montagne et les populations montagnardes, et de mobiliser la participation des publics auxquels ils s'adressent, il est nécessaire de renforcer les actions de sensibilisation. Les spécialistes et groupes d'intérêt communiquent largement par l'intermédiaire du Forum de la montagne et autres groupements régionaux et locaux, mais les communautés montagnardes ont besoin d'un soutien accru pour acquérir et diffuser des connaissances et données d'expérience. Selon la FAO, d'innombrables activités d'information et de promotion ont certes été entreprises aux niveaux mondial, régional et national depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, mais il y a encore lieu d'intensifier les actions de sensibilisation aux niveaux national, sous-national et local afin, notamment :

i) D'informer les populations urbaines (les écoliers par exemple) des interactions complexes qui existent entre la montagne et la ville (s'agissant par exemple de la quantité et de la qualité de l'eau douce, des sports et autres activités de loisir, tout comme de produits caractéristiques des zones montagneuses) et d'améliorer ainsi (ou de réinstaurer) la tolérance et la solidarité entre les communautés qui vivent en altitude et celles qui vivent en plaine;

ii) D'imprimer un élan de nature à susciter une prise de conscience et à faire participer un plus grand nombre d'intervenants, y compris les administrations nationales et locales, les ONG, les collectivités et le secteur privé, dans la mise en oeuvre du chapitre 13;

iii) De mieux faire comprendre la nécessité de concilier la préservation et le développement;

iv) De mieux faire connaître la diversité biologique des écosystèmes montagneux;

v) De mieux faire connaître des questions géopolitiques en rapport avec la montagne;

b) Coordination de la coopération régionale et internationale : un certain nombre d'initiatives et de cadres de coopération présentent un intérêt particulier au regard de la problématique de la montagne. Il pourrait être utile de redoubler d'efforts pour favoriser l'adoption d'une démarche commune et mieux coordonner l'application des conventions et accords internationaux (par exemple, sur les changements climatiques, la diversité biologique, la désertification et les zones côtières, ainsi que sur le programme MAB). Un élément important dans la perspective des travaux futurs a été la décision prise en octobre 1995 par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'inclure les écosystèmes montagneux dans l'un des quatre programmes opérationnels portant sur la biodiversité. La Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique a elle aussi souligné l'importance des écosystèmes montagneux. Par ailleurs, depuis 1997, des ressources du FEM ont été consacrées aux zones de montagne grâce à la mise en place d'un projet de l'ONU qui a reçu pour titre «Population, gestion des terres et changement de l'environnement (PLEC)»;

c) Échange d'informations et de données d'expérience : depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'action en faveur des montagnes (tout comme les questions abordées dans le chapitre 13) a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'efforts menés en concertation, grâce en grande partie à la persévérance dont a fait preuve l'ensemble des organisations non gouvernementales. Une année internationale de la montagne stimulerait, selon toute vraisemblance, la mise en route de nouveaux travaux de recherche et la coordination des initiatives en faveur de la mise en valeur durable des montagnes. Parallèlement aux activités de sensibilisation mentionnées plus haut, il faut redoubler d'efforts pour intensifier la collecte, l'échange et la diffusion d'informations relatives à la montagne et aux «meilleures pratiques», compte tenu des résultats du grand nombre de projets et programmes sur les montagnes entrepris par les institutions des Nations Unies, les gouvernements et organismes de développement bilatéral, les centres

de recherche internationaux et les universités, les organisations non gouvernementales internationales et locales et des particuliers passionnés par la question. Il est nécessaire de mieux connaître et comprendre les conditions de vie des montagnards ainsi que les contraintes et difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés, en particulier les populations les plus vulnérables que sont les femmes, les enfants et les groupes désavantagés; cela dit, il faut également diffuser des informations sur la richesse des valeurs culturelles dont les communautés montagnardes sont les dépositaires et les gardiens.

d) Appui apporté aux accords sous-régionaux et interrégionaux relatifs aux montagnes : la mise en valeur durable des montagnes a fait l'objet de diverses initiatives régionales. Un certain nombre d'entre elles, prises par des pays faisant partie des Alpes, des Andes, des Carpates, du Caucase, de l'Himalaya-Hindu Kush ou des Pyrénées, établissent également des cadres possibles pour une coopération plus poussée à l'échelle des chaînes et complexes montagneux. Il existe toutefois de nombreuses chaînes de montagnes, en particulier dans d'autres parties de l'Asie et de l'Europe orientale, tout comme de l'Afrique et de l'Amérique centrale, pour lesquelles il existe de multiples possibilités d'initiatives régionales qui seraient encouragées par des organes de gouvernement régionaux et nationaux, des institutions bilatérales, des organisations internationales, etc. Les diverses composantes régionales du Forum de la montagne auront peut-être un rôle particulier à jouer en mobilisant des acteurs de premier plan. Il est également nécessaire que les pays qui se partagent les bienfaits d'une même chaîne de montagnes ou des ressources biologiques exceptionnelles intensifient leur collaboration transfrontalière;

e) Création de réseaux régionaux, nationaux et internationaux. Comme indiqué plus haut, les organisations non gouvernementales à tous les niveaux – international, régional et local – ont joué un rôle primordial dans l'établissement de réseaux au sein des milieux internationaux qui s'intéressent à la montagne. La création et le développement du Forum de la montagne, en particulier des services qu'il offre dans le monde entier par le biais d'Internet (<<http://www.mtnforum.org>>), ont été couronnés de succès mais les efforts déployés doivent être intensifiés et bénéficier d'un soutien constant. Il est nécessaire d'améliorer la mise en commun des connaissances, de technologies et des données d'expérience pour parvenir à une gestion efficace des écosystèmes montagneux.

### III. Conclusions

14. L'adoption par la communauté internationale du chapitre 13 d'Action 21 en 1992 a suscité un véritable enthousiasme et un intérêt authentique pour les écosystèmes montagneux, leur conservation et leur mise en valeur durable. Cet intérêt se trouve partagé par les communautés vivant en altitude, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les institutions gouvernementales, aux niveaux national, régional et international. Les travaux de recherche scientifique interdisciplinaires et rigoureux sur les montagnes qu'il faut entreprendre de façon suivie doivent tenir compte des connaissances et des traditions des montagnards eux-mêmes. Cette nécessité a été mise en relief dans une étude indépendante réalisée en 1997 pour la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, chargée de revoir la mise en oeuvre d'Action 21, qui a permis d'établir que la base de données mondiales sur les montagnes est par trop fragmentaire et que les données qu'elle contient sont souvent peu fiables. Étant donné que les fonds alloués à la recherche se font de plus en plus rares, les auteurs ont préconisé un renforcement de la collaboration internationale, et notamment l'unification des objectifs et des méthodes, la mise en commun des banques de données et la définition des besoins minimaux<sup>7</sup>.

15. Un rapport plus récent, que la FAO doit publier au cours du deuxième semestre de 1998, aboutit à la conclusion que ce qu'il faut maintenant, c'est de se mettre d'accord sur un ordre de priorité – aux niveaux régional et mondial – parmi les objectifs contenus dans le chapitre 13 et d'autres composantes de l'action pour la montagne. Le rapport fait valoir que si l'eau douce, la diversité biologique et le tourisme pourraient être des priorités à l'échelon mondial, chacune des consultations qui ont eu lieu depuis Rio sur le plan intergouvernemental ou entre les organisations non gouvernementales a produit sa propre série de priorités différentes concernant la problématique de la montagne. L'élaboration de plans d'action nationaux pour les régions montagneuses et l'incorporation des problèmes que peut poser la montagne dans les politiques et stratégies de développement durable des pays pourraient contribuer à mieux cibler le processus de prise de décision dans les pays montagneux<sup>8</sup>.

16. Ceux qui participent activement à la mise en valeur des régions montagneuses, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations internationales, d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales, d'individus ou de spécialistes, font valoir que la proclamation d'une année internationale de la montagne favoriserait les travaux qu'il reste à accomplir pour atteindre l'objectif du chapitre 13, à savoir la mise en valeur durable des montagnes. D'autres moyens ont également été proposés. Le secteur privé, qui n'a pas encore joué grand rôle dans ce domaine, s'agissant en

particulier de grandes branches d'activités telles que le tourisme, l'énergie, la foresterie et les industries extractives qui ont une incidence sur les régions montagneuses du monde entier, présente lui aussi des possibilités<sup>9</sup>. Certes, on a pris davantage conscience aujourd'hui de l'énorme potentiel que les montagnes représentent pour l'économie, la société et l'environnement à l'échelle de la planète, mais il reste encore beaucoup à faire à tous les niveaux pour protéger, préserver et gérer durablement ces ressources. Les avis exprimés par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations faisant partie du système des Nations Unies donnent à penser que la proclamation d'une Année internationale de la montagne au moment voulu renforcerait les efforts accomplis pour atteindre les objectifs fixés.

avoir été mises aux voix le 20 novembre 1997.

<sup>7</sup> Voir *Mountains of the World: A Global Priority*, B. Messerli et J. D. Ives, éd. New York et Londres, Parthenon Publishing Group, 1997, p. 12 et 13 et 455.

<sup>8</sup> Voir FAO, *Review of Implementation...* La partie intitulée «Le chapitre 13 après l'UNGASS» présente un intérêt particulier (p. 52 à 65 du texte anglais non édité).

<sup>9</sup> Certaines de ces possibilités sont envisagées dans *Investing in Mountains: Innovative Mechanisms and Promising Examples for Financing Conservation and Sustainable Development*, L. Preston, éd. (Franklin, West Virginia, Mountain Institute/FAO, 1997). La publication rend compte d'une «réunion organisée sur serveur» par le Forum de la montagne en 1996.

## Notes

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement* (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publications des Nations Unies, No de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I, «Action 21».

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément No 9* (CE/1998/29); voir aussi *Mountains of the World: Water Towers for the 21st Century*, rapport préparé par l'organisation Action pour les montagnes pour le compte de la Commission du développement durable, avec la participation de l'agence suisse pour le développement et la coopération, Berne, 1998.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Review of Implementation of Chapter 13 of Agenda 21 from 1992 to 1997* (Rome, en préparation), rapport préparé par Dr. Martin Price. Voir aussi *Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – Rapport du Secrétaire général – Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes* (E/CN.17/1997/2/Add.12), préparé par la FAO pour la cinquième session de la Commission du développement durable.

<sup>4</sup> La Convention internationale sur la protection des Alpes, signée par cinq pays alpins et l'Union européenne en 1991, est entrée en vigueur en 1995. Deux autres pays l'ont également signée depuis lors.

<sup>5</sup> Voir la lettre datée du 30 janvier 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République kirghize auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/1997/3); voir aussi A/52/3.

<sup>6</sup> Voir les résolutions de l'Assemblée générale 52/15, intitulée «Proclamation de l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix», 52/16, intitulée «Année internationale d'action de grâce, 2000» et 52/17, intitulée «Année internationale des Volontaires, 2001», toutes adoptées sans